Bibliothèque cantonale

Seizième année, No 94. Le Numéro 10 centimes Samedi, 5 juillet 1919.

ANNONCES :

La ligne ou son espace : Valais 15 cent. — Suisse 20 cent. Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A. Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau d'Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	6.50	3.75	2.20
Avec Bulletin	9.70	5.35	3.—

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèques postal II c 274

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Nouveaux faits connus Vendredi à Midi

A la Chambre française, débat sur la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il en ressort une détente marquée.

Odessa a été reprise aux bolchevistes.

Homicide point ne seras

Le calme absolu, la satisfaction sereine, religieuse et réfléchie du monde entier, en apprenant la signature de la Paix, marquent admirablement la nature exacte des sentiments qui l'animent.

A la presque unanimité, on a été heureux de la Victoire des Alliés, on l'a constatée et on a fêté, en elle, le triomphe du Droit, de la Justice, du Respect de la foi jurée, de l'Indépendance des peuples et de la Liberté.

Sous ce rapport, le télégramme de félicitations d'Alphonse XIII, roi constitutionnel d'un pays dont les sympathies allaient plutôt aux puissances centrales, télégramme très chaud adressé au président de la République française, dénote un très curieux et très louable revirement même dans les esprits rebelles.

Certes, il y aura toujours des germanophiles entêtés. Il y en aura en Espagne, il y en a en Suisse où chacun s'efforce de surenchérir sur le voisin par la suspicion et les méchancetés.

Il faut laisser passer ces ruisselets de bile et se réjouir du traité de Paris sans même essayer, désormais, de discuter avec des gens dont l'opinion est irréductible et qui en étaient arrivés à cet état d'esprit que Dieu lui-même n'était pas libre de prononcer autrement que suivant le désir des Allemands.

Maintenant, il en est qui ont un rêve et qui se disent :

« Ne serait-il pas heureux pour la pacification des esprits, pour l'apaisement des haines, pour le salut de la société, pour la paix définitive, enfin, que l'idée des poursuites contre Guillaume II et les responsables de la guerre fût abandonnée et qu'un vaste coup d'éponge intervînt.

Cette proposition est tout simplement effarante.

Certes, depuis des mois déjà, des années, le procès de la guerre est jugé.

Nous l'avons fait observer, Guillaume II et le personnel impérial, du haut au bas de la hiérarchie gouvernementale, sont condamnés par la conscience universelle.

Et pas plus que nous, les Allemands n'ont besoin, à l'heure qu'il est, de former leur opinion d'après le réquisitoire ou la plaidoirie d'un juriste.

L'opinion est faite.

Et si d'aucuns, au début des hostilités, ont pu hésiter, suivant les fluctuations des opérations militaires ou des campagnes de presse acharnées, aujourd'hui, tout le monde est fixé.

Mais serait-il donc réservé à notre époque de farouche égalité et de saine justice distributive, de voir un criminel responsable de la mort de sept millions d'hommes, d'autant de blessés, de ruines matérielles et morales immenses serait-il donc réservé de le voir amnistié avant même d'avoir été poursuivi ?

Ah ! le bel apaisement des esprits ! Et quelle flèche de Parthe dans les assises de la Société !

Ce jour-là, le respect de la Justice, comme disait Cicéron de Catilina, aurait vécu.

Nous ne voulons pas réfuter des objections de casuistes qui fendraient un cheveu en quatre, mais nous tenons à établir, une fois de plus, que Guillaume II était libre de déclarer la guerre.

C'était sa prérogative de souverain.

Or, par cette déclaration, le sachant et le voulant, il a couvert l'Europe de sang et de ruines, repoussant toutes les tentatives d'arbitrage et de conciliation.

Voilà le crime, le grand crime contre lequel se brisent toutes les théories de pacification, tous les arguments d'une responsabilité mitigée par les événements de Serbie, de Russie et d'Autriche ou par l'état d'esprit du personnel gouvernemental et militaire de l'Allemagne.

Personne ne pouvait forcer l'empereur à la guerre, non, personne.

Et il faudrait abandonner toute idée de poursuite !

Mais ce serait abominable, et à ce compte-là on devrait supprimer les prétoires.

Les socialistes et les anarchistes auraient beau jeu et la bride sur le cou pour proclamer la faillite complète de la justice humaine.

Véritables pharisiens modernes, nous aurions, en effet, une justice dont la balance est fausse et les poids truqués, pleine de bienveillance pour les grands et impitoyable pour les petits.

Nos cœurs sont de pierre pour les pauvres, et ils seraient de miel et de beurre pour les franches canailles, les empereurs et les chefs militaires qui, après avoir manié ignoblement l'épée, se lavent les mains dans la cuvette de Ponce-Pilate ?

Non, cela n'est pas, cela ne peut pas être, et nous ne voulons voir, pour le moment, dans la campagne qui se mène en faveur de Guillaume II, qu'une campagne de pangermanistes exaspérés qui ne tardera pas à être réduite à merci par le bon sens populaire.

« Homicide point ne seras ».

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

La Constitution allemande. — On donne les renseignements que voici sur le projet de Constitution de l'Empire allemand qui devait entrer en discussion mercredi à Weimar.

L'idée dominante est celle de l'unité. Il faut que le 1er avril 1921, toutes les voies ferrées, toutes les voies fluviales et les ports soient incorporés au domaine d'Empire.

Une nouvelle répartition de territoires ne pourra plus désormais avoir lieu sans l'assentiment de l'Empire et n'aura force de loi que si une majorité des deux tiers l'exige.

L'initiative populaire et le referendum sont prévus. Toutes les lois votées par le Reichstag peuvent être soumises à un referendum à condition qu'un tiers du Reichstag et un vingtième de la population totale le réclament.

Le Reichstag a le droit d'instituer des commissions d'enquête. Il a en permanence une commission des affaires extérieures, qui peut siéger, même en l'absence du Reichstag.

Le président d'Empire a des prérogatives considérables, qui sont même plus étendues que celles qu'avait autrefois l'empereur. Il peut être renversé à la suite d'une proposition des deux tiers du Reichstag, sanctionné par un vote populaire.

Le président d'Empire a le droit de décréter l'état de siège. C'est lui qui choisit le chancelier, ou président du conseil, lequel à son tour choisit les autres ministres.

La liberté de conscience et de croyances doit demeurer dans la nouvelle Allemagne. Le droit d'association et le droit de levée des impôts est reconnu à tous les groupes religieux ; mais les secours pécuniaires qui leur venaient de l'Etat et de la commune doivent être supprimés.

Un droit d'administration et de contrôle est attribué aux conseils d'usines et aux conseils économiques.

Le drapeau de l'empire est noir, rouge et or, le drapeau noir, blanc et rouge étant réservé à la navigation.

Le postier Küng. — Le Conseil fédéral a décidé de renvoyer définitivement de l'administration fédérale le commis postal Küng, président de l'Union ouvrière de Zurich, qui avait été suspendu de ses fonctions depuis la dernière émeute de Zurich.

La grippe complètement éteinte. — L'Office sanitaire communique que la grippe peut être considérée actuellement comme éteinte dans notre pays. Jusqu'à présent aucun signe ne laisse prévoir une reprise de l'épidémie.

La religion et l'éducation au Japon. — Voici les principales observations contenues dans le compte-rendu du comité américain des missions étrangères :

Pendant deux mille ans environ, y est-il dit, le Japon a eu un culte qui semble avoir été un mélange des doctrines de Confucius et de celle de Bouddha.

Les Japonais de la précédente génération regardaient cette religion comme ayant beaucoup contribué à maintenir la cohésion dans l'empire, car les doctrines de Confucius contenaient la morale pratique et le bouddhisme l'élément mystique.

Actuellement, le christianisme fait de grands progrès, et un chrétien a été élu membre de la diète de Kioto, centre du bouddhisme. Mais l'ancienne religion dispute le terrain avec acharnement, particulièrement en matière d'éducation.

De même qu'à Rome, les prêtres enseignaient aux enfants une religion à laquelle personne ne croyait plus, parce que cet enseignement avait une utilité au point de vue politique ; de même tous les éléments conservateurs au Japon cherchent à lutter contre l'invasion de l'école par une foi nouvelle dont ils craignent les effets. Mais, en créant un certain nombre d'établissements de charité, les chrétiens se sont fait considérer avec plus de bienveillance.

Le catholicisme accomplit beaucoup plus de progrès que le protestantisme, parce que tous les missionnaires catholiques enseignent une même religion, ce qui n'est pas le cas pour les missionnaires protestants.

Fête romande de lutte. — La XIXe fête de l'Association des gymnastes-lutteurs de la Suisse romande aura lieu à Lausanne, le **27 juillet prochain.** Elle est organisée par les deux grandes sociétés lausannoises de gymnastique la Section Bourgeoise et les Amis-Gymnastes, qui ont constitué un comité d'organisation que préside M. le Dr Oscar Rapin, avocat et député.

Ce comité ne néglige rien pour assurer à cette manifestation sportive la réussite la plus complète.

Quelle est la plus petite île habitée du monde ? — C'est un îlot, ou plutôt un rocher qui se trouve à quinze milles en mer de Plymouth, dans la direction du sud-ouest.

Il s'appelle Eddystone, cet îlot minuscule, et, à marée basse, il émerge à peine de deux mètres hors de l'eau. Son diamètre est alors de trente-trois pieds anglais. A marée haute, il est complètement submergé. Sa base ne mesure pas plus de quatre-vingt-dix pieds de circonférence.

Eh bien, pourtant, sur cette faible base, l'Amirauté a fait construire un des phares les plus puissants du littoral.

Sa hauteur est de quarante-cinq mètres au-dessus du niveau des plus grandes marées d'équinoxe. Le foyer électrique, d'une intensité de plusieurs millions de bougies, a une portée de soixante milles marins, par temps clair.

Deux hommes et une femme sont préposés, nuit et jour, à la garde du phare. Ils restent là, parfois pendant des mois, sans voir aucune autre figure humaine.

Et c'est pourquoi nos voisins prétendent que Eddystone est la plus petite île habitée qui existe.

La chaleur du globe. — Les savants n'ont jamais été bien d'accord sur la chaleur intérieure du globe. On a dû se borner, jusqu'à présent, à de simples observations relatives à l'élévation de la température dans certains puits de mine. Les géologues ont remarqué que la température moyenne de la terre s'élevait d'un degré à mesure qu'on descend de 30 mètres à l'intérieur du sol.

La température du noyau central de notre planète serait donc d'environ 2,400 degrés. Ce qui n'est déjà pas mal.

Mais voilà que de nouvelles observations, faites aux Etats-Unis, avec des instruments d'une grande précision, permettent de supposer que la chaleur du feu central est incomparablement supérieure.

Il existe, en effet, dans l'Etat de Nevada, une mine d'argent dont les galeries ont un développement de 420 kilomètres. Or, au niveau de 800 mètres seulement au-dessous du sol, la température de l'air s'élève à 52 degrés centigrades et celle de l'eau qu'on y rencontre atteint 67 degrés.

Dans un autre puits voisin, nommé le Yellow-Jaket-Shaft, qui descend à 950 mètres, le thermomètre se tient constamment à 77 degrés centigrades et les ouvriers ne peuvent pas y travailler plus de quinze minutes de suite.

De l'ensemble des recherches effectuées dans la même région, il résulterait que la température intérieure du globe atteint probablement entre 380.000 et 400.000 degrés de chaleur, et, chose curieuse, c'est à peu près la température du Soleil...

Simple réflexion. — La vie ne pouvait être la vie si elle n'était éternelle.

Curiosité. — On sait que le coton employé pour la confection de la poudre B est préparé avec de vieux chiffons blanchis par immersion dans un mélange d'acides azotique et sulfurique.

Cette opération produit toujours du chlorure d'azote qui reste dans la poudre. Or, il n'est pas d'explosif plus dangereux que le chlorure d'azote. Si l'on place sur un violoncelle un papier imprégné de ce produit et que l'on touche la corde **mi**, le chlorure n'est pas influencé ; mais que l'on fasse résonner la corde **ut**, qui donne plus de vibrations à la seconde, tout saute.

Ce phénomène expliquera peut-être les déflagrations spontanées qui ont causé tant de morts dans les marines de guerre.

Pensée. — Dès que l'homme commence à vivre, il meurt à chaque instant.

Le langage du Cœur et de la Foi

Quand je parle, mon cher Fils, ce n'est pas seulement à toi que je m'adresse, ni à tes soldats qui, à côté de toi, sont tombés sur la crête anonyme. C'est à la foule innombrable des chers fils, des frères, des maris, des amoureux, dont les sépultures font onduler la terre de France comme une marée qui déferle vers le pays Maudit.

Lundi dernier, — c'était le jour de la suprême attente, — j'ai quitté Paris. Je suis allé te visiter dans le cimetière provincial où tu dors entre ta mère et ton frère. Je voulais entendre les oiseaux chanter autour de ta tombe, voir les roses que j'ai plantées fleurir à côté de toi. Je me suis assis sur le banc de granit et au travers des fleurs qui te bordent je t'ai vu. Je t'ai vu tel que tu me regardais, de tes yeux que nous ne pouvions pas fermer, le jour où je t'ai enveloppé dans un drapeau.

Et je te disais, tout bas :

— Mon enfant, pour nous autres, les pères, les mères, nous tous qui vous avons aimés, la douleur insondable c'est quand passe une joie comme celle d'aujourd'hui, une gloire que nous vous devons, c'est de ne pas savoir si vous, vous savez !

Je t'apportais la Paix, notre paix, *votre* paix, comme une couronne de lauriers, pour la poser juste au-dessus de ton cœur. Il me semblait qu'elle t'appartenait plus qu'à nous, à toi et à tes frères de sacrifice, cette paix que nous moissonnons si tardive et que vous autres, chers fils, vous avez semée dans ces sillons labourés par la mitraille qu'arrosa votre généreux sang.

La paix, vois-tu, mon enfant, c'est l'idéal des hommes pendant qu'ils vivent. Tu étais de cet avis, il y a cinq ans, lorsque sous les arbres de cette forêt toute voisine tu te promenais, énivré d'amour, en tenant ta fiancée par le bout des doigts. La paix, c'était elle, que celles qui prient invoquaient en pleurant au travers des chuchotements de leurs rosaires. La paix, c'est ce que je demande pour mon pauvre cœur après que tu m'as quitté. La paix, c'est elle que cherche pour sa couvée l'oiseau qui, au sommet de cet arbre, a bâti le nid dont, d'ici, j'aperçois les pailles.

Quand je t'ai longuement cherché sous la terre, mes mains se joignent d'elles-mêmes et ma figure s'élève vers le ciel. Je n'accepte pas la pensée que ce que j'ai enfoui dans la terre est tout ce qui me restait de toi. Ma raison en est choquée et aussi mon cœur. Quand j'ai besoin de pleurer, je regarde en bas, mais je regarde en haut quand je veux te parler.

O mon Enfant, qu'est-ce que notre paix que nous venons de leur arracher sanglante et déjà souillée de leurs mensonges, à côté de ta paix éternelle ?

Nous n'avons même pas réussi à tirer une parole de repentir de ceux qui vous ont pris par surprise et qui vous ont égorgés. Devant notre paix, ils s'arrêtent comme un troupeau de bêtes qui, brusquement, voit un abîme et qui recule. Toi, mon Fils et tes Compagnons, vous jouissez maintenant de la Paix dans la Lumière. Vous ne désirez plus, vous ne craignez plus. Vous savez et vous possédez. Pour la première fois de ma vie, il me semble que je comprends ce que la Foi a voulu dire quand elle vous a nommés des Bienheureux.

... Il était près de 7 heures du soir. Je traversais la place du Carrousel, quand, soudain, j'ai entendu le canon.

Nous étions prévenus. Nous savions bien que cette fois ce n'étaient ni les avions allemands qui versaient leurs bombes, ni la Grosse Bertha qui crachait son obus. Nous l'attendions, nous l'espérions, ce premier coup de canon dont la voix venait nous dire :

— Ils ont signé. C'est fait.

Je passais tout juste devant le piédestal immense qui, sur fond de ciel, entre des drapeaux fanés et des couronnes dont les perles s'égrènent, hausse la statue du Grand Français qui, au jour des désastres, cria :

« Sauvons l'honneur ! »

Ce canon qui tonnait là lui répondait enfin ! L'écho m'en résonnait dans le cœur. Donc, j'aurais dû tressaillir de joie ?... Mon Enfant qui vois tout, je te dois la vérité : les larmes on jailli de mes yeux. Cette joie sans nom n'avait pas besoin de moi pour voler à tire d'aile entre le Ciel tout doré des rayons du Couchant et la Terre enfin libérée. J'ai pensé :

— Mon enfant ne reviendra jamais !

J'ai oublié que tu étais un « Bienheureux », j'ai seulement senti que moi, désormais, j'étais un orphelin.

Comme je remontais la colline vers ces arbres du Luxembourg, qu'en travaillant j'aperçois de ma fenêtre, j'ai passé devant une haute église. Sa maîtresse cloche s'ébranlait. Elle m'éveille, le matin, quand les premières étoiles montent dans le ciel ; en plein Paris, elle sonne l'Angélus. Mais aujourd'hui, elle n'appelait pas, elle ne bénissait pas, la vieille cloche qui, depuis des siècles, sonne les misères et les gloires de Paris : elle proclamait, elle chantait. Plus haut que la voix des canons, sa voix d'airain annonçait la bonne nouvelle : « Paix sur la terre, aux hommes de bonne volonté. »

HUGUES LE ROUX.

LES ÉVÉNEMENTS

La France et le Saint-Siège

Reprise d'Odessa

LA SITUATION

A la Chambre française, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, la question de la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, a été traitée avec une certaine ampleur.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous une analyse des débats.

Il y a un fait : c'est que des relations *officieuses* ont existé et existeront encore.

Les relations *officielles* ne sont pas à la veille d'être reprises, du moins d'après les paroles de M. Pichon, mais la corde est détendue.

On se voit, on cause, on est moins de parti-pris : c'est déjà quelque chose.

Pour notre part, nous sommes convaincus que la France reprendra un jour, un jour très proche, le fil de sa haute destinée religieuse.

— Les plénipotentiaires autrichiens recevront la semaine prochaine communication des chapitres «réservés» du traité qui les concerne. Celui-ci, espère-t-on, pourra être signé à la fin du mois. L'agence Havas souligne dans son commentaire l'absence de M. Clemenceau mercredi au conseil suprême interalié ; elle laisse entendre que le président n'a pas l'intention de participer aussi activement que pour le traité avec l'Allemagne à l'élaboration des conditions de paix avec les autres Etats.

— L'assemblée de Weimar s'est attelée à la seconde des tâches essentielles qu'elle s'est assignées : l'élaboration de la Constitution définitive. Renversé avec Scheidemann, l'auteur du projet, le Dr Preuss, assiste en qualité de « commissaire d'empire » à la discussion, qui mercredi n'a pas manqué d'intérêt. Le comité de la Constitution a essayé d'aboutir à un compromis entre les tendances unitaires du projet primitif et amendements fédéralistes de la commission des Etats. Dans la *Gazette de Francfort*, le Dr Preuss déclare que son travail est de nature à satisfaire entièrement la grande majorité de l'Assemblée nationale.

— A la Chambre belge, le président salue l'accomplissement de la paix dans la victoire et lit une lettre du roi Albert, qui est acclamé, puis le ministre des affaires étrangères dépose un projet approuvant le traité de paix avec l'Allemagne, un autre projet relatif à l'occupation des territoires rhénans, et des déclarations signées de MM. Clemenceau, Wilson, Lloyd George et Sonnino accordant à la Belgique la priorité de 2 milliards et demi sur les paiements de l'Allemagne et libérant la Belgique des emprunts de guerre contractés.

Reprise d'Odessa

Le général Gregorief a envoyé au commandant des détachements roumains qui luttaient contre les bolchévistes le radiogramme suivant :

Après des batailles sanglantes, nos troupes ont occupé Odessa, où nous avons été reçus avec un enthousiasme indescriptible. Les bandes de Rakowsky, complètement démoralisées, ont pris la fuite. Si les Alliés recommencent l'offensive sur le Dniepr, j'espère me mettre en liaison avec eux pour attaquer ensemble l'ennemi.

Nouvelles Etrangères

La France et le Saint-Siège

Débat à la Chambre

A la Chambre française, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, M. *de Monzie* dit que le gouvernement a eu depuis cinq ans une diplomatie officieuse auprès du Vatican. Il ajoute qu'on a bien fait et insiste sur l'importance de ces ambassades officieuses. M. de Monzie dit que la loi de séparation n'est pas en cause, mais qu'il n'admet pas le manque de logique de la politique du gouvernement.

Le gouvernement ne peut plus prétendre que la reprise du contact avec le Vatican pourrait effaroucher le Quirinal. Ce serait une mauvaise plaisanterie que de faire revivre l'antagonisme du Quirinal et du Vatican. L'orateur reproche à M. Pichon de ne pas reprendre franchement les négociations avec Rome. Après sa grande victoire, la France risque d'en perdre le bénéfice, notamment en Turquie, en Asie et dans l'Europe orientale.

M. *Viviani* déclare qu'il a envoyé, en août 1914, en mission à Rome, M. Charles Loiseau, qui a rendu les plus grands services. M. Viviani ajoute que, laïque républicain, il n'est pas épouvanté à l'idée de voir reprendre les relations diplomatiques avec le Vatican.

M. *de Monzie :*

« Nous n'avons pas à nous préoccuper de nos rancunes, mais de nos intérêts. Il ne s'agit pas de modifier notre politique intérieure, mais d'avoir une politique extérieure conforme à nos intérêts ».

M. *Pichon* déclare qu'il n'y a eu aucun marchandage lors de la nomination des deux évêques français à Strasbourg et à Metz, en remplacement des deux évêques allemands démissionnaires. « La politique du gouvernement est simple. En Alsace-Lorraine, c'est le régime du concordat ; en France, c'est la politique de la séparation que nous pratiquons dans un esprit d'équité, de paix et d'union qui groupa, pendant la guerre, tous les Français autour du drapeau tricolore. Le gouvernement, qui ne changea rien à cette loi, n'envisage pas davantage la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, qui ne songe simplement pas à renoncer à la situation actuelle, dont tous les avantages ne sont pas de notre côté. Le gouvernement n'a pas de représentant officieux. Nos compatriotes catholiques pour la propagande française à l'étranger n'ont nullement besoin de savoir que nous avons des représentants près le Vatican. Les catholiques français servent la France par tous les moyens possibles ».

M. Pichon conclut en répétant que le gouvernement n'a pas de politique officieuse détournée.

M. *Grousseau :* Je vous assure, Monsieur le ministre, que si les catholiques français regrettent comme catholiques que les relations ne soient pas reprises, ils le regrettent surtout comme Français.

Il y a au Maroc une terre française qui est sous la juridiction d'un évêque espagnol. Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas causer avec le Pape. On a même cherché à faire envoyer par le sultan du Maroc un iman auprès du Pape. (Rires). Oui, vous dites que le peuple français ne veut pas de conversations avec le Saint-Siège. Nous, nous considérons que c'est un crime national. (Applaudissements à droite et au centre).

M. *Sembat :* Je suis d'accord avec vous, mais alors que l'on ne prenne pas auparavant des mesures qui pourraient engager l'avenir. Quant au problème du Vatican, nous avons connu François Drelon. Maintenant, nous avons notre ami Lazare Weiller et de Monzie partisans de la reprise des relations. Nous n'admettons pas comme de Monzie que les intérêts français sont compromis si nous n'avons pas d'ambassadeur au Vatican. Nous ne voulons pas renouveler le Concordat.

Il est impossible de séparer la reprise des relations avec le Vatican de toutes les revendications de la politique des dernières années. Et je crois être l'interprète de tous les républicains en disant qu'après la guerre les lois laïques resteront.

M. *de Monzie :* Vous m'excuserez de préférer à une leçon de M. Marcel Sembat la leçon des faits. Il ne faut pas lier les deux questions. Le Brésil, libre-penseur, séparé de l'Eglise, a un ambassadeur au Vatican. L'Angleterre, protestante, a nommé un ambassadeur, et je ne vois pas que ce qui n'a pas été imprudent de la part de la protestante Angleterre soit imprudent de la part de la France républicaine.

Concordat et relations diplomatiques sont choses tout à fait différentes. J'estime que l'on pourra poser le problème devant le pays.

Le budget est adopté.

Nouvelles Suisses

La Société des nations au Palais Fédéral

Nous lisons dans la *Suisse Libérale :*

Depuis lundi matin, le Palais fédéral a repris la physionomie qu'il avait durant la guerre. On voit passer dans les couloirs des officiers en grand uniforme, dans un cliquetis de sabres et d'éperons qui réveille des échos endormis depuis des mois.

Où courent ces guerriers
Dont la foule à longs flots roule et [se précipite ?

Serait-ce qu'on mobilise en secret ? Non, la chose est infiniment moins grave. Ces Messieurs vont tout simplement prendre part aux séances de la Commission de la Défense nationale. Il y a eu lundi deux de ces séances, et une mardi. On y a, dit-on, causé beaucoup et avec une grande animation, de l'attitude que la Suisse devait prendre à l'égard de la Société des nations. Il est fort superflu de dire que dans nos milieux militaires on n'éprouve qu'une assez médiocre sympathie pour cette société qui s'est créée sans nos amis d'Outre-Rhin et à laquelle on nous demande d'adhérer. Beaucoup de nos excellents Confédérés, se plaçant au point de vue purement suisse, estiment que tout ce qui se passe autour de notre pays ne nous concerne point et que nous devons rester paisibles et strictemen neutres sur notre tour d'ivoire. C'est une opinion fort respectable, mais qui témoigne d'une certaine ignorance des contingences. Car la situation de l'Europe n'est plus tout à fait ce qu'elle était au moment où la guerre a éclaté.

La Commission s'est séparée sans avoir pris de résolution formelle. Elle se réunira de nouveau dans une quinzaine de jours et résumera son opinion. Il est permis d'espérer qu'entre temps on sera revenu à une plus saine appréciation des choses.

La Mémoire du général

On sait qu'au cours du procès de la grève générale, le président de la ville de Berne, M. Muller, entendu comme témoin à décharge, avait prétendu que le commandement de l'armée aurait voulu par une levée de troupes provoquer la grève générale afin de la réprimer ensuite par la force des armes. M. Muller disait avoir appris cela d'un informateur absolument sûr, lequel aurait lu une lettre adressée par le général au Conseil fédéral permettant de tirer cette conclusion :

Bien que le chef du Département militaire suisse ait déclaré au président du tribunal qu'il n'en était pas ainsi et que pour le prouver il ait communiqué textuellement une série de passages de la lettre en question, extraits qui montraient clairement que le général voulait précisément le contraire de ce dont l'accusait publiquement M. Muller, on a tiré parti du refus de principe de livrer le document au tribunal pour répandre le soupçon que la lettre contenait autre chose encore que ce qui avait été affirmé dans la déclaration officielle du chef du Département militaire suisse, lu devant le président du tribunal et que ce qui était prouvé par les passages textuellement communiqués.

La croyance en ce soupçon ne manquait pas de fondement et a été encouragée par le fait que l'on n'a pas répondu à la demande exprimée aussi dans la presse de faire connaître le contenu entier de la lettre du général. Cette croyance devait être renforcée encore lorsque l'informateur de M. Muller ayant été connu, le secrétaire général de l'association pour les réformes pendant la période de transition déclara publiquement qu'il approuvait la manière d'agir de l'auteur des renseignements et prétendit qu'elle avait été approuvée également par les hommes hautement considérés appartenant au comité directeur de cette association.

C'est ce qui a déterminé le général à demander au Conseil fédéral l'autorisation de publier la lettre incriminée. Le Conseil fédéral y a consenti et l'a fait savoir publiquement.

La lettre permet au lecteur de juger par lui-même s'il se trouve n'importe quelle excuse aux accusations infâmes qui ont été portées contre le général dans une séance publique du tribunal. Elle permet également au lecteur de juger par lui-même s'il est vrai, comme on l'a prétendu dans une déclaration communiquée à tous les journaux et émanant du père de l'informateur de M. Muller, que la lettre soit rédigée dans « le rude langage de soldat ».

Communiqué.

Contrôle des exportations en France.

Le Conseil fédéral a fait des représentations auprès du gouvernement français contre le projet de loi adopté le 12 juin par la Chambre des députés, d'après lequel l'importation de marchandises en France ne pourrait plus se faire qu'en vertu de certificats d'origine visés ou délivrés par les consuls sur l'avis conforme de commissions françaises attachées aux consulats. Ces commissions seraient chargées de toutes les enquêtes et vérifications auxquelles seules l'administration des douanes françaises peut subordonner l'entrée des marchandises en France.

Le Conseil fédéral estime que la création de telles commissions, lesquelles exerceraient des fonctions en Suisse pour un Etat étranger, entraveraient considérablement et même rendraient partiellement impossible l'exportation en France.

On espère que ces représentations seront prises en considération par le gouvernement français. Au palais fédéral, on y attache le plus grand prix, car il s'agit, tant en principe qu'au point de vue pratique, d'une question de la plus haute importance.

La Région

Chamonix.

M. Couttet Alexandre, ancien tailleur, âgé de 80 ans, s'était rendu à la scierie Payot. S'étant approché trop près d'une machine en mouvement il fut happé par ses habits et eut un bras scié en partie. Il est mort au cours de l'opération.

Poignée de petits faits

— Le Pape a tenu jeudi matin un consistoire secret auquel assistaient 17 cardinaux. Le Pape a prononcé une allocution et a nommé plusieurs évêques, dont Mgr Bieler, évêque de Sion.

— Le Conseil fédéral a décidé de créer un consulat à Stockholm et à Varsovie. La création d'un consulat à Constantinople est abandonnée pour le moment.

— Les journaux annoncent qu'à la suite du tremblement de terre dans la région de Mugello, il y a eu 100 morts et 500 blessés. Les dégâts matériels et artistiques sont importants.

— Le millionnaire américain Auguste Julliard, de New-York, a légué, à différentes institutions de musique, entre autres au Métropolitain Opéra, la somme de 25 millions de francs. Il a également légué une somme considérable pour la création d'une institution de musique à des prix populaires afin de rendre accessible la bonne musique au peuple.

— Les journaux italiens apprennent d'Udine que mercredi une explosion s'est produite dans le dépôt de munitions autrichien de Terzo. Des maisons ont été démolies. Le chemin de fer de Germignano-Terzo a été interrompu pendant quelques heures. Les victimes sont deux soldats et quatre autres personnes. Les blessés sont nombreux.

— A Genève, hier, a eu lieu le jugement d'un ancien garde-frontière, Jules E., Fribourgeois, qui avait mis le feu à son appartement, rue Sismondi, pour faire périr une femme S. E. a été condamné à 10 ans de réclusion.

— A Gênes, à la suite d'une demande d'augmentation de salaire refusée par la direction, les ouvriers des usines Ansaldo ont proclamé la grève générale. Le nombre des grévistes est de 5000.

— Douze mille ouvriers métallurgistes se sont mis en grève dans le sud du pays de Galles. Ils demandent une augmentation de salaires que les patrons refusent. L'arbitrage a été repoussé par les ouvriers.

— En faisant une tournée d'inspection par le tunnel de Ricken, les employés Jean Næf et Ledergerber se sont évanouis par suite de la fumée et des fuites de gaz.

Pendant que Ledergerber reprenait connaissance, Næf succomba.

— Au village de Vicchio, en Toscane, le docteur Catastini était au chevet d'une malade quand le tremblement de terre s'est produit. Tous deux ont été tués.

— Un ouvrier-bijoutier qui pêchait à Choisi-le-Roi a ramené au bout de sa ligne un portefeuille dans lequel se trouvaient 7000 fr. en Bons de la défense nationale.

L'heureux pêcheur a rapporté sa pêche au commissaire de police.

Nouvelles Locales

Le devoir de l'heure présente

On nous écrit :

Le canon d'Alsace s'est tû, la grosse Bertha ne vomit plus sur Paris, la paix est enfin signée. Les habitants de la grande cité ont quitté les caves pour se porter aux théâtres et aux cinémas comme avant la guerre. Mais, si la paix des nations est signée, la paix sociale ne l'est pas. La révolution guette les jouisseurs. Le terrassier, l'ouvrier de l'usine et même le balayeur de rue trouvent que le rentier a assez joui tandis qu'ils ont travaillé et peiné pour lui procurer des amusements et des plaisirs. Ils attendent avec impatience leur tour de voyager en automobile et de se payer de brillantes soirées. Tous les bolchevikis ne sont pas enfermés en Russie ; combien en Italie, en France et en Suisse qui se promettent de bouleverser complètement l'ordre actuel de la société en s'emparant de la fortune du riche et en se mettant à sa place dans les salons et les salles de bal. L'humanité n'a pas été guérie par la guerre mondiale ; au contraire, la guerre n'a fait qu'aiguiser les appétits de l'ouvrier et rendre le peuple plus exigeant parce qu'elle lui a imposé beaucoup de privations et de grands sacrifices.

Voulons-nous prévenir la révolution ? Allons à l'ouvrier avec un cœur brûlant de charité. Allons dans sa mansarde ; c'est là que nous ferons salon. Là, à la lumière de la lampe du mineur, ou devant la blouse de l'ouvrier, nous ne parlerons pas de sport ni de toilette, mais nous parlerons de Dieu et nous donnerons du pain. Ramenons les peuples à Celui qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres ». Allons prendre l'ouvrier au cabaret et, sans nous laisser rebuter par ses propos grossiers, accompagnons-le dans sa chaumière où nous apporterons l'aisance par nos secours, l'ordre par nos bons conseils, l'espérance par la foi et l'accord par la charité. L'union du riche et du pauvre, du patron et de l'ouvrier, du capitaliste et du prolétaire ne peut se réaliser qu'en mettant en pratique l'Evangile. A la bombe sanglante, ce champignon du crime qui pousse dans la fange de l'athéisme, il faut opposer la charité, cette fleur divine éclose au sommet du Calvaire. Les cœurs brisés et meurtris par la guerre ne peuvent être guéris et consolés que par le contact avec le Cœur de Jésus. Le jour que patrons et ouvriers se rencontreront à la Table-sainte et mangeront le même Pain Eucharistique, la paix sociale sera rétablie dans le monde.

D. A.

Efforts socialistes

On nous écrit :

Nous savons maintenant que les socialistes déploient une activité fébrile pour conquérir le Valais à leurs idées. Jetons un rapide coup d'œil sur les résultats qu'ils ont obtenus jusqu'à maintenant. Laissons parler les faits.

Les socialistes propagent leurs doctrines par les conférences, la presse et les cercles ouvriers. Ils visent un *double but : l'organisation professionnelle par les syndicats et la constitution d'un parti politique socialiste.*

Voyons-les à l'œuvre pendant les quelques mois de cette année.

Conférences du camarade Pignat :

à St-Maurice le 13 juin,
à Sion, le 14 juin,
à Monthey, le 21 juin.

Conférences Viret :

Saxon, le 15 juin.

Cercles ouvriers : à Sierre, Chippis, Saxon et Bovernier.

Presse :

un journal mensuel : *Falot,*
un journal quotidien : *Le Droit du peuple.*

Organisation professionnelle :

Sierre, Chippis : syndicats forts de plusieurs centaines de membres.

Sion : syndicat des ouvriers sur bois, syndicat des ouvriers métallurgistes,

Martigny : syndicat des ouvriers sur

bois, syndicat des ouvriers métallurgistes, syndicat des ouvriers galochers.

Vernayaz : syndicat des métallurgistes.

Monthey : syndicat des métallurgistes, syndicat des ouvriers sur bois.

Organisation politique : Parti ouvrier socialiste,

Section de Sierre-Chippis,

Section de Sion,

Section de Martigny.

Dans cette énumération, je ne prétends pas être complet. Afin de coordonner les efforts, ils possèdent une usine ouvrière valaisanne et un secrétariat ouvrier à *Sierre, la citadelle socialiste.*

Que ceux qui jusqu'ici ont voulu fermer les yeux, les ouvrent et regardent. Ils verront qu'un simple ouvrier sans culture, réussit bien mieux que certains Messieurs instruits qui ne veulent pas se déranger. Ils sauront, je l'espère, que la masse des travailleurs se laisse séduire par les sophismes du socialisme.

Catholicus.

Concours d'arbres fruitiers

Le Département de l'Intérieur du canton du Valais porte à la connaissance des intéressés que le concours annuel de plantations d'arbres fruitiers, prévu par l'arrêté du 20 février 1914, aura lieu cette année, dans le district de Sierre, conformément au programme suivant :

Division A. Arbres de vergers.

Sont admis au concours toutes les plantations d'arbres fruitiers à haute tige, faites dans les huit dernières années, sur le territoire du district précité, comprenant au moins vingt arbres appartenant aux variétés classées dans les expositions comme *espèces recommandées.*

Pour un même particulier, les plantations faites sur des propriétés différentes peuvent entrer en ligne de compte, à condition que chacune comprenne au moins dix sujets.

Les plantations concourantes sont divisées en trois catégories :

1re catégorie, de 100 et au-dessus ;
2e catégorie, de 50 à 100 arbres ;
3e catégorie, de 20 à 50 arbres.

Division B. Arbres de jardins.

Sont admis dans cette division les plantations de basses tiges (espaliers, cordons, pyramides, fuseaux, palmettes, etc.), comptant au moins 50 sujets, appartenant aux meilleures variétés commerciales.

Ces plantations sont divisées en trois catégories :

1re catégorie, de 500 arbres et au-dessus ;
2e catégorie, de 200 à 500 arbres ;
3e catégorie, de 50 à 200 arbres.

Un jury, désigné par le Département, appréciera les plantations, en se basant sur les indications suivantes :

a) Choix de l'emplacement, nature et préparation du sol = 10 points.

b) organisation de la plantation, distances, dimensions des creux, tuteurs et ligatures = 10 points ;

c) Choix des espèces et variétés au point de vue de l'adaptation au sol, à l'exposition et à l'altitude ainsi que de la valeur commerciale des fruits = 15 points ;

d) Formation et conduite des arbres (taille, pincement, aération, équilibre = 10 points ;

e) Soins généraux d'entretien : fumure, culture et propreté du sol, propreté de la tige et des branches charpentières = 10 points ;

f) Vigueur des arbres et protection contre les maladies et parasites = 15 points.

Maximum des points : 70.

Des primes en argent, des diplômes, certificats ou mentions seront décernés aux cultivateurs les plus méritants.

Une somme de 1200 fr. est affectée au concours.

Pour obtenir un diplôme d'honneur et une prime de 1re classe il faut obtenir au moins 65 points.

Pour un certificat et une prime de 1re classe, au moins 60 points.

Pour un certificat et une prime de 2e classe, au moins 50 points.

Pour un certificat et une prime de 3e classe, au moins 40 points.

Les primes pourront s'élever dans les deux divisions de 20 à 40 fr. dans la première catégorie, de 10 à 30 dans la deuxième catégorie, de 5 à 15 dans la troisième.

Les personnes désirant concourir doivent se faire inscrire jusqu'au 15 juillet courant, au Service cantonal de l'Agriculture, à Sion, en indiquant le genre et l'année de la plantation, le nombre et la situation des propriétés, le nombre d'arbres de chaque plantation ainsi que les espèces et variétés plantées.

Les propriétaires devront accompagner le jury pour l'examen de leurs plantations respectives.

Les résultas du concours seront rendus publics.

Le présent avis sera publié deux dimanches consécutifs, dans toutes les communes du district précité.

Sion, le 1er juillet 1919.

Le Chef du Départ. de l'Int. :
M. TROILLET.

Commissions nommées par le Bureau du Grand Conseil

1. *Loi concernant la revision du Code de procédure civile :*

MM. Dr Clausen Alfred,
Dallèves Etienne,
Dr Germanier Alfred,
Dr Lorétan Raymond,
Pitteloud Cyrille,
de Sépibus Alphonse,
Tabin Georges,
Thétaz Julien,
Trottet Maurice,
Walpen Oscar,
de Werra Henri,
Zumtaugwald J.-J.

2. *Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques :*

MM. Evêquoz Raymond,
Imboden Adolphe,
Bochatay Jules,
Escher Joseph,
Fama Albano,
Leuzinger Henri,
Pouget Camille,
Roten Benj.,
Schnyder Gottfried.

3. *Décret concernant la restauration du collège de Brigue :*

MM. de Courten Erasme,
Burgener Francis,
Anzévui Jean,
Couchepin Jules,
Gard Cyrille,
Graven Alexis,
Morand Adolphe,
Schroeter Hans,
Zen-Ruffinen Ignace.

Le Domaine des fables

Souvent, nous recevons des articles sur la franc-maçonnerie, souvent aussi, il s'y trouve des exagérations qui nous forcent à supprimer ces correspondances. M. l'Abbé Tourmentin publie, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* un garde-à-vous qui justifie notre prudente réserve.

Le voici :

« C'est un devoir pour nous de mettre en garde nos confrères de la presse contre des articles anciens, parus à l'époque où Léo Taxil trompait l'opinion publique. On semble avoir oublié ce qui s'est passé, il y a déjà un petit quart de siècle ; les hommes qui y ont été mêlés sont pour la plupart décédés ou retirés de la lutte. Mais il ne faut pas que de plus jeunes confrères exhument aujourd'hui, pour le relancer dans la presse catholique, ce qui a été si vigoureusement et parfois si maladroitement combattu par cette même presse. Dernièrement, une publication sérieuse racontait l'histoire du F. Lemmi, élu jadis chef suprême de la maçonnerie universelle, à l'époque où la question du transfert de Charleston à Rome, des archives générales de l'Ordre était agitée. Tout ceci n'a jamais existé et rentre dans le domaine des fables racontées par Diana Vaughan, Léo Taxil, le docteur Bataille, Margiotta et Stanislas Doinel.

Si la lutte contre la franc-maçonnerie doit prendre, après la guerre, une énergie nouvelle, il importe souverainement de ne pas retomber dans les erreurs qui ont failli tout perdre après avoir tout troublé et tout découragé. La mort a fauché autour de moi les spécialistes catholiques qui ont été mêlés à ces choses anciennes. Je suis peut-être le seul homme qui puisse les raconter en pleine connaissance de cause. Peut-être le ferai-je, si Dieu me prête vie ; pour le moment, je tiens à mettre en garde mes contemporains qui seraient tentés de s'aventurer dans le dédale de ces choses obscures. Dernièrement, la rédaction d'une importante revue, avant de se décider à publier un prétendu document sur les questions auxquelles je viens de faire allusion, conçut des doutes sur leur authenticité. Je la remercie de la confiance qu'elle m'a témoignée en me consultant, et je crois lui avoir rendu grand service en lui évitant de se fourvoyer dans une aventure dangereuse ».

Bourg-St-Pierre. — (Corr.)

Dimanche dernier, fête du Chef des Apôtres, patron de la paroisse de Bourg-St-Pierre, le Rév. Chanoine Studer a célébré la vingt-cinquième année de ministère dans cette localité. La population a tenu à réjouir le cœur de ce digne prêtre par une nombreuse assistance aux offices divins et surtout par une belle et touchante communion générale, non seulement des femmes et des enfants mais aussi des hommes et des jeunes gens.

Le prédicateur de la fête a fait l'éloge du zélé pasteur et lui a présenté au nom de la paroisse les vœux les plus ardents et les plus sincères.

La chorale a exécuté avec beaucoup d'âme un motet choisi pour la circonstance.

En dehors de l'église, le bon Dieu s'est chargé de pavoiser, de couvrir de fleurs et de verdure les riants côteaux et les belles montagnes qui couronnent le village de Bourg-St-Pierre. Verts sapins, rhododendrons fleuris, blanches marguerites, toute la nature des hautes Alpes était en fête pour célébrer les vingt-cinq ans de ministère du sympathique Chanoine Studer.

Stic.

Boy-Scouts de Monthey. — (Corr.)

Les Boy-Scouts de Monthey, ayant fixé leur grande course annuelle au mercredi 16 crt., se font un plaisir d'inviter cordialement les membres passifs de leur société à y participer. Ils voudront bien se faire inscrire chez Aug. Pellaud, à Monthey.

Voici un petit aperçu de l'itinéraire de cette course :

Monthey-Aigle-Les Ormonts-Les Diablerets - Col-de - Pillon - Gsteig (canton Berne) Saanen-Col-des-Allemands-Château - d'Oex - Monbovon (canton Fribourg), Gruyères-Moléson-Bulle-Châtel-St-Denis-Vevey et retour par St-Gingolph-Bouveret-Monthey.

Comme l'on peut s'en rendre compte, l'itinéraire de cette course est des mieux choisis et promet d'être très intéressante, si le soleil veut bien nous prêter son gracieux concours.

Le départ est fixé au mercredi 16 crt., à 7 h. du soir, et le retour au dimanche 20 crt., par le train de 8 heures.

En cas de mauvais temps, la course est renvoyée à la semaine suivante.

Freinage électrique des locomotives.

Les premiers essais de freinage électrique des locomotives, avec récupération de l'énergie, d'après le nouveau système des Ateliers de construction Oerlikon, ont été effectués le 27 juin sur les trains descendant la pente nord du chemin de fer du Lœtschberg. Dès les premiers parcours, le succès complet de la nouvelle méthode s'est affirmé. Les essais ont été exécutés au moyen de la deuxième des quatre locomotives d'essais commandées par les Chemins de fer fédéraux pour la ligne du Gothard. Celle-ci, construite comme la première par les Ateliers de construction Oerlikon en commun avec la Fabrique de locomotive de Winterthour, est affectée depuis le commencement de mai au service régulier sur le tronçon récemment électrifié Berne-Thoune.

La locomotive, d'abord seule, puis remorquant un train d'un poids total de 310 tonnes, a descendu la très forte pente entre Kandersteg à Frutigen aux vitesses les plus diverses, jusqu'à 70 kilomètres, sans utiliser ni frein mécanique, ni résistance de charge. Ces essais firent ressortir la remarquable simplicité de l'installation et de la manœuvre, ainsi que la stabilité du réglage à toutes les vitesses.

Tirs militaires.

Le Département militaire suisse a chargé le dépôt de munitions de Thoune de la vente directe aux sociétés de tir (abbayes comprises) des cartouches de fusils 11 eu 90/03, à partir du 1er juillet.

La demande doit être faite directement au dépôt de munitions de Thoune, en indiquant le nombre des membres tireurs et le nombre de cartouches 11 et 90/03 désirées.

Cette demande doit être visée par le président de la commission de tir intéressée.

Prix réduit des cartouches 90/03 sans chargeurs : 5 centimes.

Prix réduit des cartouches 11 sans chargeurs : 8 centimes.

Le prix des cartouches doit être expédié avec la commande (compte de chèques postaux III/809). Sur demande spéciale, il peut être pris en remboursement.

Les cartouches sont expédiées par petite vitesse franco station destinataire. Les sociétés doivent s'engager à retourner immédiatement le matériel d'emballage (caisses) au dépôt de munitions de Thoune. Cette réexpédition se fait aux frais de l'administration militaire.

Le nombre maximum des cartouches pouvant être vendues aux sociétés pour le reste de l'année est fixé à 50 cartouches par tireur.

L'usage de toute ligne de tir qui n'aura pas été reconnue pour le tir avec la nouvelle munition et autorisée par le Département militaire est interdite.

St-Maurice.

Vu le rapport dérisoire des locations, le Conseil de fabrique de l'église a décidé de mettre en vente une partie des terres de la cure et d'en placer la valeur en fonds d'Etat.

Autour du bataillon 88.

Par décision de l'autorité militaire supérieure, le capitaine Arnold Parchet, de Vouvry et Sion, commandant de la Comp. II du Bat. 88, a été promu 1er adjudant de la brigade d'infanterie de montagne 3.

Ensuite de cette désignation, le capitaine Marc Morand, de Martigny, a été appelé au commandement de la Comp. II du 88.

Succès.

Deux jeunes gens de mérite, MM. Bernard Zimmermann, de Sion, et Paul Tavernier, de Martigny, ont subi avec succès leur examen final pour l'obtention du diplôme fédéral de dentiste à la Faculté de médecine de Genève. Nos félicitations.

Bex.

Un enfant de 5 ans, jouant samedi avec des camarades de son âge, au bord de l'Avançon, tout près du pont de Crochet, est tombé à l'eau et s'est noyé. Son corps tout meurtri a été retrouvé un quart d'heure plus tard. Tous les efforts pour le ranimer furent vains.

Les autos au Simplon.

La route du Simplon est ouverte depuis le 1er juillet à la circulation des automobiles.

St-Gingolph.

Alfred Christin, 22 ans, a disparu dans la nuit de dimanche à lundi. Sa casquette, trouvée au bord du lac, à proximité du débarcadère de St-Gingolph, fait craindre un accident. Des recherches faites mercredi matin n'ont donné aucun résultat. Christin vivait avec sa mère âgée, dont il était le soutien.

Décisions du Conseil d'Etat

Permis de coupe. — Il est accordé à M. Fabien Marclay, à Val d'Illiez, un permis de coupe pour environ 70 m3, à la Giette.

Sur la Navizance. — Vu le consentement des communes riveraines, M. Pierre Vocat, à Muraz sur Sierre, est autorisé à flotter 1300 m3 par la Navizance, pendant une période de 20 jours, en septembre ou octobre prochain.

Expert. — M. P.-J. Rouiller, ancien président de Martigny-Combe, est désigné comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxe des terrains expropriés par la commune de Monthey ;

1) pour la construction d'un trottoir au lieu dit « En Valettaz » ;

2) pour la construction d'une avenue au couchant de l'infirmerie de Monthey.

Taxes. — Le Conseil d'Etat adopte les taxes industrielles pour l'année 1919.

Amende. — Il est prononcé une amende de 10 fr. contre le président de la commune de X, pour envoi tardif des résultats de la votation cantonale du 22 juin.

Pour Riddes. — Il autorise la commune de Riddes à faire une collecte dans le district de Martigny en faveur des incendiés de Riddes, et il décide de participer à cette collecte pour un montant de 200 fr.

Médecin. — Il accorde au vu du diplôme fédéral dont il est porteur, à M. le Dr Auguste Châtelain, fils, à St-Blaise, Neuchâtel, l'autorisation d'exercer l'art médical dans le canton.

Pour St-Maurice. — M. Pierre Monnay, à St-Maurice, est nommé visiteur du vignoble pour le parchet du Bois-Noir, en remplacement du titulaire décédé.

Pour Salvan. — Le Conseil d'Etat alloue au projet complémentaire de reboisement et de défense des couloirs d'avalanches du Trétien le même taux de subvention qui avait été accordé au devis primitif, soit le 15 %.

Nouvelle perception. — En vue d'éviter l'encombrement de certaines routes cantonales, le Conseil d'Etat décide de percevoir à l'avenir une location de 0.01 ct. par jour et par m2 de terrain occupé par les bois déposés sur ces routes.

Travail du dimanche. — Le Conseil d'Etat approuve le texte de la circulaire adressée par le Département de Justice et Police aux administrations communales concernant les autorisations de travailler les dimanches et les fêtes de précepte.

Pour les régions dévastées

Dans quelques jours, une Alsacienne qui porte un nom illustre dans l'histoire de cette province va partir pour les villages dévastés du Nord de la France. Elle ira porter, avec les paroles de réconfort moral nécessaires, les produits alimentaires achetés avec le montant de la première souscription ouverte par la Société Alsacienne-Lorraine de secours mutuels en Suisse.

Un vétéran Français de 1870, rencontré à Strasbourg, engagé volontaire en 1914 et qui a fait toute la campagne comme simple soldat, a tenu à accompagner dans cette mission de charité la déléguée de notre Société Alsacienne-Lorraine.

Il convient, n'est-il pas vrai, de souligner le geste admirable de ce vieux soldat qui, la campagne terminée, veut encore, en dépit des fatigues, se dévouer et guider en des lieux qu'il connaît bien, la bonne messagère d'espoir dans sa grande œuvre de fraternité auprès de ces populations si dénuées.

En remerciant encore une fois tous ceux qui ont répondu à son premier appel, la Société Alsacienne-Lorraine de Secours mutuels en Suisse, les supplie de ne pas ralentir leurs généreux efforts.

Il y a tant de souffrances et de douleurs à consoler dans nos chers départements détruits et ravagés par la brute germanique, que tous les Français et les amis de la France auront à cœur de continuer l'œuvre entreprise et alimenteront de leurs dons si modestes soient-ils le fonds de secours créé par la Société A. L. de S. M. en Suisse.

Les dons sont toujours reçus avec reconnaissance aux adresses suivantes:

MM. A. Karcher, président, rue de l'Ecole-de-Médecine, E. Peltier, vice-président, rue de la Muse, 2. C. Mock, secrétaire, rue des Bains, 17. F. Binder, trésorier, 57, route de Chêne. E. Gutapfel, rue du Rhône, 5. Dr Guyot, 2, rue du Rhône, Aug. Blum, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Genève. Mme Jenny Rapp, villa Bois-Gentils, route de Drize, Carouge-Genève, et par l'administration du *Journal français* à Genève : compte de chèques I. 1649.

La famille César VANNAY-BRESSOUD, à **Revereulaz,** remercie bien sincèrement toutes les personnes, parents, amis et connaissances qui, de loin et de près, ont témoigné du dévouement et de la sympathie, dans le grand deuil qui vient de la frapper.

On achèterait d'occasion un
vélo de garçonnet
en excellent état, de 1re marque.
S'adr. au « Nouvelliste »

Oú irons-nous le 13 juillet ?

A MURAZ-COLLOMBEY Place du Collège

Grande Kermesse. — Nombreux beaux lots. Jeux divers — Match aux quilles — Bal

Invitation cordiale à tous.

Enchères à Champex-Orsières

Le dimanche 13 juillet à 2 heures, il sera procédé sur place à la vente aux enchères du **MAYEN** dit : de la SOURCE, de tout son mobilier et foin en grange. Mayen en plein rapport, avec source et droit d'arrosage, en bordure de la nouvelle route et à 25 min. de Champex.

Cette propriété appartenant à Mlle Lucie Gross, a une contenance de 12.000 mètres et pourra être visitée le dimanche 6 juillet.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'étude PIERRE CHAPPAZ, avocat et notaire à Martigny-Ville. (Téléphone 148).

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui ont eu des relations avec le **COMPTOIR CERAMIQUE** de Genève sont invitées à s'annoncer au casier postal 5213 à Monthey, dans le plus bref délai.

A VENDRE en bloc ou détail 4.000 kg.

foin nouveau

1re qualité. — Pochon Joseph Ngt. Collonges.

Transports funèbres

A DESTINATION DE TOUS PAYS

A. MURITH — GENÈVE

CERCUEILS — COURONNES — CIERGES

Articles funéraires

Dépôt pour le Canton du Valais :
Oscar MARIETHOD, représentant, SION.
Bureau et magasin : Rue du Rhône, tél. 1.81
Louis BARLATEY, représentant, MONTHEY
Démarches et renseignements gratuits.

Cyclistes, Attention !!

Vélos neufs complets, 2 fr. 50.
12 vélos d'occasion, depuis fr. 70 à fr. 130.
Accessoires, réparations, pneus, chambres à air Michelin,
Chez I. Pellet, cycles, Monthey.

Vente d'une Maison

à 5 minutes de **Monthey**

Bâtiment et terrain attenant tout en bon rapport. S'adr. au " Nouvelliste „ sous B. M.

On demande pour l'exploitation de la tourbe

40 bons et forts ouvriers

Conditions favorables. Pension et logement sur place.
S'adresser à la Société coopérative suisse de la tourbe, Vionnaz.

Viande de bœuf, 1re qalité

Bouilli à partir de fr. 2.20 le ½ kg.
Rôti „ „ 2.80 „
Prix spéciaux pour hôtels, par quartiers.
Saucisses de bœuf fr. 4.80 le kg.
Saucissons pur porc. Envoi à partir de 2 kg.
Ernest BOVEY, boucher, Av Université, LAUSANNE

A VENDRE

Aux environs de Sion, à 1500 mètres altitude

belle forêt pâturage

de 26.000 mètres carrés :
Belle situation pour villégiature. Vue très étendue sur la vallée du Rhône. Source intarissable sur la propriété. S'adr. au Bureau du Journal sous chiffre 721 B. P. St-Maurice.

ON DEMANDE

REPRÉSENTANT

pour un article de la branche technique. Offres sous M 3233 L Publicitas, Sion.

Représentant

expérimenté, sérieux, connaissant la clientèle cafetière est demandé par Fabrique de sirops et liqueurs. Offres s/ chiffres H 2680 Z Publicitas S. A. Zürich.

La Fabrique de Conserves à Saxon cherche des

ouvrières

Bons salaires. Logement et cantine à volonté.

Hôtel du Pillon, Diablerets demande de suite

un casserolier
femme de chambre
fillle d'office

On demande dans famille catholique

fille sérieuse

de toute confiance, sachant faire la cuisine pour tenir petit ménage. Bon gage. S'adresser M. BESSON Valentin 7, Lausanne.

JEUNE FILLE

propre et active, connaissant tous les travaux du ménage, est demandée. Bons gages. Entrée de suite. S'adr. à Madame E. Waridel, La Rapille, Aigle.

L'Hôtel de Chandolin, Anniviers, demande

REPASSEUSE

pour la saison d'été. — S'y adresser.

On cherche à Fully une

Jeune fille

de 17 à 20 ans pour servir au café et à l'occasion aider à la campagne. Entrée le 15 juillet. S'adres. sous C. F. au Nouvelliste.

Cocher-charretier

On demande à St-Maurice **un domestique sérieux** ayant l'habitude des chevaux. Entrée de suite.
S'adr. au bureau du Journal

On cherche de suite une

jeune fille

pour aider dans un petit ménage simple. Gage 25 à 30 fr. selon les capacités. Boulangerie CRETTON, Martigny.

Bon Café

à remettre à Lausanne au centre de la ville, avec bonne clientèle. Faire les offres sous chiffre J12941L
Publicitas S. A. Lausanne

Fabrique de Lettres

en aluminium

pour couronnes mortuaires. — Prix suivant quantité.
J. LIENHARD, graveur, Grand'Rue 32, — Genève —

A Sutter, Oberhoten.

Timbres pour collection

vendus extra bon marché : prix-courant gratis et franco. Edm. Champion, Place Chevelu 6, Genève.

Dr. H. Veuthey

Martigny

de retour

Maladies des oreilles, du nez, et de la gorge.

Dr de Werra

SIERRE

absent

du 6 au 20 juillet

AGRICULTEURS

Faites un essai avec notre

Porcina

Aliment complet pour porcs, et vous serez surpris du résultat.

Prix	100 kg.	70 fr.
	50 kg.	35 »
	25 »	18 »
	10 »	8 »

Envoi partout. S'adr. au dépôt ou à notre fabrique.
Moulins agricoles, Sion.

A vendre un

char-voiture

à ressort avec capote, 2 coussins crin animal, deux bancs, un falot, le tout à l'état de neuf.
S'adr. au « Nouvelliste »

Jeune lieutenant français 26 ans, démobilisé, riche et distingué, Croix de guerre et Légion d'honneur, revenant du front et désirant s'établir en Suisse, cherche à faire connaissance, en vue de

mariage

de demoiselle Suissesse Française sérieuse et distinguée. Ecrire en envoyant photo à Publicitas S. A. sous chiffre 25306 L Case postale 20857, Lausanne.

Constructions

de poulaillers et clapiers dans toutes les dimensions, facilité de payement.
Parc Avicole, Yverdon.

Atelier de forges

se chargerait de forger des pièces en série. Installation permettant livraisons rapides et soignées. Offres s/ chiffres 710 à Publicitas Sion.

Occasion

A VENDRE
1 petit camion
une voiture à capote
un char No 11
état de neuf, ainsi que
1 char neuf No 13
Chez Gailland Hermann, maréchal, Martigny.

On cherche à emprunter 800 fr.

Remboursement à convenir. — Ecrire L. G. B. Poste restante, Monthey.

Pour cause de départ, à remettre dans localité importante du canton

Magasin de modes

bien achalandé, bonne clientèle, chiffre d'affaires assuré.
Pour renseignements, s'adres. Agence générale d'affaires O. Mariéthod & Cie, Sion. Téléphone 18.

A vendre, à bas prix,

2 accordéons

Conviendraient pour apprentis. S'adr. à Matthys Albert, Outre-Vièze, sur Monthey.

Chèvres

2 bonnes chèvres et une chevrette de 15 mois toutes sans cornes, sont à vendre, faute de place, pour le prix de 400 frs.
Parc Avicole, Yverdon.

A vendre une laie portante. S'adresser à Rudaz Romain, Outre-Vièze, sur Monthey.

Poules et lapins

A vendre une poule couveuse, une lapine bleu de Vienne, avec petit, 35 fr. un lapin tacheté anglais, avec 3 petits. 35 frs,
S'adr. à Mme Magnin, La Cretta, Champéry.

A VENDRE
pour la Boucherie
taureau gras
âgé de trois ans. S'adres. Louis Lombard, Dorénaz.

A vendre

une jolie mule

âgée de 3 mois. - S'adr. à Léonce Ribordy, à Riddes

Instruments de musique de premier ordre

31

Accordéons syst. suisse, Stradella, dep. 10 touches, 2 basses fr. 18, soignés 28 fr. ; à 19 touches, 4 basses, 59 fr. ; soignés, 85 frs. à 21 touches, 8 basses, 85 et 120 frs. ; Harmonicas à bouche, de fr. 0 90 à fr. 11 — Violons, Mandolines, Cordes, et acces. Catalogue : 60 cent. - Ateliers de réparations avec force électr.
L. ISCHY, fabricant, PAYERNE.

ON TROUVE
dans tous les magasins

CH. PETITPIERRE

Belles
Prunes rondes
(PRUNEAUX)
le 1/2 kg. 2 f. 10

CONGO
LE MEILLEUR BRILLANT POUR LA CHAUSSURE

Séjour d'été

Pour un séjour d'environ 2 mois, jeune homme demande

chambre et bonne pension

dans joli site du Valais. (alt 1000m.) Ecrire sous S 3119 L

Banque Coopérative Suisse

Martigny - Sierre

ST-GALL - ZURICH - RORSCHACH - OLTEN - APPENZELL - BRIGUE - SCHWYZ

Capitalde garantie et réserves : fr. 3.560,000.--

La Banque accepte des dépôts à :

5 % contre **Obligations**
4 ½ % en **Comptes de Dépôts** contre carnet
4 ¼ % " **Comptes d'Epargne** " "
4 % " **Comptes-Courants** à vue

Elle émet des **PARTS SOCIALES** de **1000 fr.** chacune

OUVERTURE de comptes-courants créditeurs et débiteurs. **EMISSION & PAIEMENT** de chèques sur tous pays. **ENCAISSEMENT** de titres échus et de tous coupons. **ACHAT & VENTE** de titres. **SOUSCRIPTION** à tous les emprunts publics (demander les prospectus). **CHANGE, ESCOMPTE** de billets et titres. **PRÊTS** divers.

Toutes opérations de Banque

A l'occasion de la Paix

la Maison

M. BERTHEX & Cie, Aigle

offre jusqu'au **10 Juillet**, un escompte extraordinaire de

15 %

sur toutes les marchandises en magasin

Les envois en rembours ne convenant pas seront échangés

Œuvre St-Augustin

St-MAURICE

Sucursale à Fribourg, Rue de Lausanne.

Fabrique d'ornements d'église

ATELIERS DE BRODERIE A LA MAIN ET A LA MACHINE

Dessins et projets fournis sur demande

Chasublerie	Bronzes
Bannières	Orfèvrerie
Drapeaux	Statues
Tapis	Chemins de Croix
Galons et franges	Cierges
Réparations	Fleurs

Dentelles et lingerie d'église. Vêtements ecclésiastiques.

Exécution artistique et soignée

Envois de catalogues et échantillons sur demande.

LA BANQUE TISSIERES

à MARTIGNY

reçoit des dépôts en

Caisse d'Epargne 4 ¼ %

Le Catéchisme liturgique

qui vient de paraître à l'Imprimerie de l'Œuvre St-Augustin, à St-Maurice, par Casimir Robadey, recteur de l'insigne et antique église de Saint-Pierre-des-Clages, honoré de la Bénédiction apostolique, approuvé et recommandé par les autorités ecclésiastiques du diocèse de Sion, est en vente dans les librairies : *St-Paul*, place Saint-Nicolas, *Fribourg* ; *Œuvre Saint-Augustin, à St-Maurice*, et *Müssler, à Sion.*

Le prix de chaque volume de 400 pages est de fr. 4.50 pris en librairie.

LE NOUVELLISTE VALAISAN, 10 centimes le numéro

Vins en gros

Maurice Paccolat, Martigny-Bourg

a toujours à la disposition de son honorable clientèle **des vins blancs et rouges de 1er choix**

Se recommande. Téléphone 90.

Commerce de Vins

du pays et de l'étranger

S. MEYTAIN — Rue de Conthey — **SION**

successeur de F. Deladœy

EXPÉDITION PAR FUTS dep. **50 LITRES**

Vente à l'emporter à partir de 2 litres. — Prix modérés.

Le Coucou

Le meilleur des attrape-mouches.

Librairie-Papeterie L. Decoppet Martigny-Ville

GROS & DÉTAIL.